

Genève, le 9 février 2017

*Aux représentant-e-s des médias*

**Conférence de presse de la Cour des comptes**

**Publication d'un nouveau rapport**

**AUDIT DE LÉGALITÉ ET DE GESTION**

**OFFICE CANTONAL DE LA DÉTENTION : GESTION DES HORAIRES ET DES INDEMNITÉS**

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**lundi 20 février 2017 à 10 heures**  
**à la salle des Fiefs**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

En septembre 2016, un premier rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines (RH) de l'office cantonal de la détention (OCD) avait fait ressortir des divergences entre les pratiques et les bases légales en matière d'octroi d'indemnités et de gestion du temps de travail.

En conséquence, la Cour a choisi de traiter cette problématique dans le cadre d'un audit distinct relatif à la gestion des horaires et des indemnités qui a eu pour objectifs d'analyser :

- la gestion des horaires (planification, outils, calcul des heures supplémentaires, etc.) ;
- la gestion des indemnités versées (risque inhérent à la fonction, service de nuit, remplacement pour fonction supérieure, etc.).

Les entités concernées par cet audit sont la direction générale de l'OCD de même que les établissements de Champ-Dollon, de la Brenaz et de Curabilis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN  
Président

*Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :*

*Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes*

*Tél. 022 388 77 90, courriel : [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)*